

## AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

**Transition jeunesse : du travail aux études postsecondaires** - (aide provinciale) : Ce programme est destiné aux élèves âgés de 16 à 21 ans qui ont récemment terminé leurs études secondaires. Il leur offre l'occasion d'effectuer un stage professionnel rémunéré de dix mois à un an afin de les encourager à poursuivre des études postsecondaires. Les élèves reçoivent une bourse de 3 000 \$ une fois qu'ils ont terminé avec succès leur stage professionnel et qu'ils se sont inscrits à un établissement d'enseignement postsecondaire approuvé.

Les conseillers en orientation des écoles secondaires recrutent et recommandent des diplômés récents au Service STEP d'Éducation et Jeunesse Manitoba. Les élèves soumettent une demande, dûment remplie, ainsi que leur curriculum vitae à un conseiller en orientation qui transmet ces documents au Service STEP. Le Service STEP est chargé de coordonner le recrutement d'élèves et les entrevues d'emploi.

Envoyez vos demandes au plus tard le 25 avril au :

Service STEP  
800, avenue Portage, bureau 310  
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4

Pour plus de renseignements, communiquez avec Mme Allyson Henry, Service STEP, au 1 204 945-3755 (à Winnipeg). Courriel : <mailto:Allyson.Henry@gov.mb.ca>

**Programme d'aide financière aux étudiants et résidents en médecine** – (aide provinciale) : Ce programme offre une aide financière sous forme de subvention conditionnelle aux étudiants en médecine au Manitoba (ou aux étudiants faisant des études de médecine en français à la faculté de médecine de l'Université d'Ottawa). Une fois leur formation terminée, les médecins sont tenus de travailler au Manitoba et le nombre d'années travaillées doit correspondre au nombre de subventions reçues. Les médecins doivent rester au Manitoba pendant un an pour chaque bourse reçue. Les étudiants en médecine inscrits à la troisième ou à la quatrième année de leur programme peuvent être admissibles à une subvention de 15 000 \$. Les médecins spécialistes terminant un programme de résidence peuvent être admissibles à une subvention de 20 000 \$, quelle que soit leur année d'études (même la dernière année). Les résidents en médecine entamant la deuxième année de leurs études de deuxième cycle au sein du programme de médecine familiale peuvent être admissibles à une subvention de 20 000 \$.

Il est possible d'obtenir des renseignements sur les programmes ainsi que des formulaires de demande auprès du bureau de l'Aide aux étudiants du Manitoba et des établissements professionnels privés, en composant le 1 204 945-8509 à Winnipeg.

Site Web : [www.manitobastudentaid.ca](http://www.manitobastudentaid.ca)